COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2023

<u>Étaient présents</u>: ALBE Jean-Luc, SAUVAIRE Marc, LEBEAU Irène, PONCELET Jean-Marie, RAGUES Christian, THERIC Corinne, JOSSINET Gaelle, BALSAN Laurent, SANCH Chantal, THION Jean-Claude <u>Absent</u>: ESCANDE Renaud (procuration ALBE Jean-Luc)

Début de séance à 14h35.

En préalable, Mme le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour : Embauche d'un agent en renfort pour l'équipe technique (saison estivale) et acquisition des jeux pour jardin d'enfants. Demandes acceptées à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 11 février 2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité

2) Approbation des comptes de gestion du budget général et du budget eau et assainissement, exercice 2022

Mme le Maire présente les comptes de gestion. Ce sont les comptes arrêtés par le centre des finances publiques. Les comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs.

Comptes de gestion du budget général et de l'eau exercice 2022 approuvés à l'unanimité.

3) Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget eau et assainissement, exercice 2022

Mme le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2022 :

Budget général :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
646 387.31	842 012.08	195 624.77	446 718.11	271 262.36	-175 455.75

Les charges à caractère général sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes en raison de l'inflation et de la diversification des activités de la commune (MMS, augmentation des effectifs techniques). En retour, ce sont autant de maintenance qui ne sont plus effectuées par des prestataires extérieurs et des recettes générées par l'activité de la MMS.

Les charges de personnel sont également en hausse, liées à l'augmentation du point d'indice, au recrutement de nouveaux personnels contractuels pour l'activité de la MMS, et en renfort de l'équipe technique, sans oublier la mise en place des astreintes. Les dotations et recettes ont également augmenté, ce qui permet de continuer à dégager un excédent de fonctionnement d'environ 200 000€ comme les dernières années.

Les investissements réalisés en 2022 concernent principalement la fin des travaux de réhabilitation de la Place des 3 Ermites, les travaux du SMEG liés à l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux ; les autres opérations concernent la mise en place des plaques de rues, l'acquisition de parcelles, la réfection du toit de chaume du gîte des Laupiettes, la sécurisation d'un rocher sur le sentier de Valgarnide à Duzas.

Le prêt relais pour les travaux de la mairie a été remboursé en 2022.

• Budget Eau et Assainissement:

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
191 116.53	196 883.16	5 766.63	192 332.57	165 968.45	-26 364.12

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement les frais de personnel et les analyses d'eau. Les recettes sont principalement les ventes d'eau. Les amortissements des réseaux sont importants, liés aux travaux issus du schéma directeur.

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement de l'emprunt, les travaux issus du schéma directeur sont terminés ; les recettes d'investissement correspondent aux subventions versées pour ces travaux.

Les comptes administratifs du budget général et du budget de l'eau sont approuvés avec 9 voix « pour » et 1 abstention, Mme le maire ne prenant pas part au vote.

4) Affectation de résultats 2022

La dissolution du budget Eau de la commune entraine l'intégration de ses résultats d'exploitation au budget général.

Les comptes administratif 2022 du budget général et du budget Eau font apparaître un excédent de fonctionnement de 1 006 893.60€ et un déficit d'investissement de 7 655.60€. Le conseil municipal décide d'affecter à l'investissement au compte 1068 la somme de 7 655.60€ et le surplus, soit 999 238.00€ en recette de fonctionnement.

Approuvé avec 1 abstention et 10 approbations.

5) Emprunt budget eau et assainissement

L'emprunt contracté pour le budget Eau ayant servi à la construction de la station d'épuration de Dourbies se termine en 2028. Mme le Maire propose de le conserver à charge de la commune sur le budget général afin de limiter l'augmentation des factures d'eau inévitable du fait du transfert de la compétence. Accepté avec 1 abstention et 10 approbations.

6) Débat d'orientation budgétaire

En raison de l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, une hausse prévisible du point d'indice, et le transfert de la compétence eau et assainissement, il est attendu une hausse des dépenses de fonctionnement.

La municipalité continue de s'appuyer sur son équipe technique forte et compétente, souhaite maintenir le niveau de l'épargne brute du budget de la commune tout en accélérant les investissements.

Effectifs communaux : pas de changement en 2023, 5 Equivalents Temps Plein permanents sur l'année. Emplois saisonniers : 1,25 ETP pour la MMS et 0.6 ETP pour le camping. Les charges de personnel représentent 42% des dépenses réelles de fonctionnement.

Grands engagements pluriannuels : réhabilitation de la salle des fêtes, traversée de l'Espérou, station d'épuration et réhabilitation du réseau aux Laupies, travaux d'aménagement à l'Etape.

Approbation à l'unanimité

7) Renouvellement de la convention pour la charte du PNC

La convention d'application signée en 2018 entre la commune et le PNC dans le cadre de l'approbation de la charte arrive à expiration. Il n'y a pas eu d'action spécifique du PNC dans le cadre de cette convention mais l'adhésion à la Charte permet de bénéficier de la communication du PNC, qui est un atout non négligeable pour l'attractivité touristique de la commune ; elle a également permis de bénéficier des travaux de mise aux normes de l'éclairage, dans le cadre de la démarche de labellisation de Réserve de Ciel Etoilé engagée par le PNC.

Le renouvellement jusqu'en 2028 est accepté par 8 voix « pour », 1 abstention et 2 voix « contre ».

8) Adhésion à l'association nationale des élus de la montagne

L'Association a comme objectif de renforcer les moyens d'actions des collectivités de montagne et apporte informations et conseils à ses adhérents. Le coût de la cotisation annuelle est de 227.30€. Le conseil se prononce favorablement à l'adhésion par 10 voix « pour » et 1 abstention.

9) Calendrier des animations pour l'année 2023

Mme le maire présente les animations prévues cette année. Le budget estimé pour les animations prises en charge par la commune s'élève à 4870€. Approbation à l'unanimité.

Jean-Marie PONCELET quitte la séance.

10) Recrutement renfort équipe technique saison estivale

Compte tenu de l'accroissement de la population de la commune en période estivale, Mme le Maire propose d'embaucher un adjoint technique en renfort du 1^{er} mai au 15 novembre comme l'an passé, au grade d'adjoint technique échelon 7. Accepté par 9 « pour » et 1 « contre ».

11) Acquisition jeux pour enfants

Il est nécessaire de renouveler les jeux d'extérieur pour les enfants car ils sont vétustes. Après consultation, deux fournisseurs ont répondu : Transalp et Proludic. L'entreprise la mieux-disante, Proludic est retenue pour un montant total de 26 631.72€. La pose de ces équipements se fera en régie pour un coût estimé de 10 200€.

Projet approuvé à l'unanimité.

12) Questions diverses

Un appartement de la mairie est toujours disponible à la location.

Les activités de la Maison France Service sont en progression sur le territoire intercommunal ; un bilan de son action sur Dourbies pour l'année 2022 est présenté.

Le bilan de l'occupation des gîtes de la commune est également présenté ; la recette est de 10 549€ mais qui ne prend en compte que les réservations effectuées par Gîte de France ; il faut y rajouter les réservations directes effectuées auprès de la mairie.

La saison a été globalement bien remplie mais avec une légère baisse par rapport à 2021.

Clôture de la séance à 17h30